

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.29

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
BILAN DES MARCHES
ET AVENANTS
CONCLUS DURANT LA
PÉRIODE DE
SEPTEMBRE A
NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2212-12 al 6 stipule : « *Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier : De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements.* ».

Ainsi, pour la période de septembre à novembre 2024, le Conseil Municipal est amené à être informé de la liste des marchés et avenants conclus.

Chaque marché avant d'être attribué a fait l'objet d'un passage en commission commande publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la liste des marchés et avenants conclus durant la période de septembre à novembre 2024, annexée au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 013-211300157-20241209-24_05_29-DE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

SLO

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.29

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_29-DE

LE CONSEIL

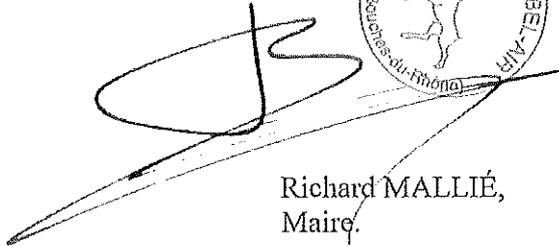
Vu l'avis favorable la commission
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment
l'article L L.2212-12 al 6
VU la liste des marchés et avenants pour la période de septembre à
novembre 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la liste des marchés et avenants conclus durant la
période de septembre à novembre 2024 annexée à la présente
délibération.

DIT que les données essentielles des marchés et avenants sont publiées
sur la plateforme d'acheteur de la ville dans les 2 mois suivants la
notification de l'acte.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le et
de la publication le 17/12/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.